

Jour de séance 8

le vendredi 12 décembre 2014

9 h

Prière.

M<sup>me</sup> Wilson (Moncton-Sud-Ouest) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition contre l'aménagement proposé d'un terrain de camping de 750 emplacements à Shediac. (Pétition 6.)

M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition de gens de Coles Island, qui exhortent le conseil d'éducation de district à ne pas fermer l'école de Coles Island. (Pétition 7.)

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M. Arseneault :

7, *Loi prévoyant la dissolution de l'Agence de l'efficacité et de la conservation énergétiques du Nouveau-Brunswick;*

par l'hon. M. Rousselle :

8, *Loi modifiant la Loi sur les garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles.*

M. Stewart donne avis de motion 9 portant que, le jeudi 18 décembre 2014, appuyé par M. Alward, il proposera ce qui suit :

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est permettra l'accès à une quantité considérablement plus grande de pétrole brut canadien au Canada atlantique, assurant ainsi l'approvisionnement ;

attendu que la ville de Saint John est dotée d'un port en eau profonde libre de glaces, qui dispose de compétences et d'expérience en matière de gestion des plus grands pétroliers du monde ;

attendu que le projet de construction d'Oléoduc Énergie Est est dans l'intérêt national, car la capacité d'exporter du pétrole brut de la côte Est rendra les producteurs de l'Ouest canadien moins tributaires des marchés américains et donnera à nos producteurs un accès aux marchés internationaux ;

attendu que la plus grande raffinerie de pétrole du Canada se trouve au Nouveau-Brunswick ;

attendu que le Nouveau-Brunswick a une expérience récente de collaboration efficace avec les autorités réglementaires et les collectivités relativement à des projets de pipelines de ressources énergétiques;

attendu que le projet d'Oléoduc Énergie Est créera directement et indirectement d'importantes possibilités d'emploi, tant à l'étape de la construction qu'à long terme, et procurera des avantages économiques continus à toute la province, à notre région et à l'ensemble du pays;

attendu que l'acheminement par oléoduc du pétrole brut canadien à notre raffinerie permettrait de réduire les coûts de production et d'accroître la compétitivité du pétrole raffiné;

attendu que TransCanada Corporation a déposé auprès de l'Office national de l'énergie du Canada une demande officielle visant le projet d'Oléoduc Énergie Est;

attendu que l'Ontario et le Québec ne devraient pas dresser d'obstacles inutiles à l'égard du projet d'Oléoduc Énergie Est en imposant des processus et conditions supplémentaires qui ne relèvent pas de leur compétence constitutionnelle;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick réaffirme son appui unanime du projet de construction d'Oléoduc Énergie Est visant le transport du pétrole brut de l'Ouest vers Saint John

et que l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick demande à l'Ontario et au Québec de reconnaître l'Office national de l'énergie comme entité indiquée pour l'examen du projet d'Oléoduc Énergie Est.

---

M<sup>me</sup> Shephard donne avis de motion 10 portant que, le jeudi 18 décembre 2014, appuyée par M. Jody Carr, elle proposera ce qui suit :

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à soumettre à un débat à la Chambre tout changement qu'il a apporté ou qu'il prévoit apporter relativement aux services d'avortement et à retarder la mise en oeuvre de tels changements jusqu'après la tenue du débat.

---

L'hon. M. Fraser, leader parlementaire adjoint du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 2, 5 et 3 soit appelée, après quoi la Chambre reprendra le débat ajourné sur la motion d'adresse en réponse au

discours du trône. La deuxième lecture du projet de loi 4 sera ensuite appelée.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 2 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 2, *Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 5 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 5, *Loi modifiant la Loi sur l'impôt foncier*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 3 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 3, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité plénier.

---

L'Assemblée reprend le débat ajourné sur la motion proposée par M. Roussel, appuyé par M<sup>me</sup> Harris, dont voici le texte :

que l'adresse dont le texte suit soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure pour la remercier humblement du gracieux discours qu'il lui a plu de faire à l'Assemblée législative :

Fredericton (N.-B.)  
le 3 décembre 2014

À Son Honneur,  
l'honorable Jocelyne Roy Vienneau,  
lieutenant-gouverneure de la province du Nouveau-Brunswick

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous, sujets très dévoués et loyaux de Sa Majesté, membres de l'Assemblée législative de la province du Nouveau-Brunswick, qui tient maintenant séance, prions respectueusement Votre Honneur d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours que vous nous avez fait et nous assurons à Votre Honneur que toutes les questions dont nous serons saisis durant la session feront l'objet de notre attention et de notre étude les plus diligentes.

Après un certain laps de temps, le président de la Chambre s'absente, et M. Bernard LeBlanc, vice-président, assume sa suppléance.

Après un autre laps de temps, le président de la Chambre reprend la présidence de séance.

Le débat se poursuit. Après un certain laps de temps, il est ajourné sur la motion de l'hon. M. Fraser, au nom du premier ministre.

---

La séance est levée à 14 h.